



COMMUNE D'ANDOUILLÉ



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle de réunion à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bertrand LEMAITRE, Maire.

PRÉSENTS :

Madame BLANCHARD Brigitte - Monsieur COULON Louis - Madame FOUQUET Rachel - Monsieur GARNIER Sacha - Monsieur GAUDIN Olivier (à partir de 21h37) - Monsieur GENDRON Hervé - Madame GUICHARD Virginie - Monsieur HANGOUEY François-Noël - Monsieur HURAUULT Patrice - Monsieur JAMELIN Olivier - Monsieur LEMAITRE Bertrand - Madame LEPRETRE Françoise - Madame LETERRIER Sophie – Madame MONNIER Marianne - Madame RICOULT Séverine - Monsieur ROULAND Bruno

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur GAUDIN Olivier représenté par Madame Virginie GUICHARD jusqu'à 21h37

ABSENTES EXCUSÉES : Madame BRIDIER Claudine, Madame Karine MARECHAL-THOMAS

Madame RICOULT Séverine est élue secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 4 mai 2023 - Date d'affichage de la convocation : 4 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Nombre de présents : 16 – Nombre de votants : 16

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

* * * * *

2023_05_11_01 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour sur 16 votants) :

– **APPROUVE** le PV du 13 avril 2023

Décision n° 2023-12

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AB 887 sise 10 B rue du Docteur Jouis - 53240 Andouillé transmise par Maître Olivier GUITTIER.

Décision n° 2023-13

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AB 548-549 sise 1 rue F.J. Marchais – 3T rue U. Benoist - 53240 Andouillé transmise par Maître François CORDÉ.

Décision n° 2023-14

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AB 349-351 sises 15 rue docteur Jouis - 53240 Andouillé transmise par Maître Mathilde CORMIER

Décision n° 2023-15

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AB 953 sise 11 rue F.J. Marchais - 53240 Andouillé transmise par Maître Olivier BLOT.

2023_05_11_02 Révision des tarifs des services périscolaires, extrascolaires et maison des jeunes à compter du 01/09/2023

La commission affaires scolaires et périscolaires s’est réunie pour étudier la révision des tarifs des services périscolaires, extrascolaires et maison des jeunes à compter du 01/09/2023.

Tarifs périscolaires, extrascolaires

La commission propose de valider les évolutions suivantes :

- Passage de 2 quotients familiaux < ou > 900 à 4 QF (comme à la MDJ)
- Facturation du dépassement au 1/4 d’heure après 19h à 5 €
- Augmentation variable entre 3 et 7 % en fonction des QF :

Tarifs garderie périscolaire	Andouillé			
	Tarif 1 QF<=700	Tarif 2 QF <=1000	Tarif 3 QF<=1250	Tarif 4 QF >=1251
7h30-8h30	1,60 €	1,65 €	1,70 €	1,75 €
16h30-17h30	1,30 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €
17h30-18h30	1,20 €	1,25 €	1,30 €	1,35 €
18h30-19h	1,85 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €
dépassement par tranche de 15 min	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Tarifs garderie périscolaire	Hors Andouillé			
	Tarif 1 QF<=700	Tarif 2 QF <=1000	Tarif 3 QF<=1250	Tarif 4 QF >=1251
7h30-8h30	2,25 €	2,30 €	2,40 €	2,45 €
16h30-17h30	1,80 €	1,85 €	1,90 €	2,00 €
17h30-18h30	1,70 €	1,75 €	1,80 €	1,90 €
18h30-19h	2,60 €	2,65 €	2,80 €	2,95 €
dépassement par tranche de 15 min	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Tarifs ALSH centre de loisirs	Andouillé			
	QF<=700	700>QF <=1000	1000>QF<=1250	QF >=1251
7h30-8h30	1,60 €	1,65 €	1,70 €	1,75 €
journée	7,80 €	8,00 €	8,30 €	8,80 €
1/2 journée	3,90 €	4,00 €	4,15 €	4,40 €
Garderie 17h15-18h30	1,30 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €
18h30-19h	1,85 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €
dépassement par tranche de 15 min	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Tarifs ALSH centre de loisirs	Hors Andouillé			
	QF<=700	700>QF <=1000	1000>QF<=1250	QF >=1251
7h30-8h30	2,25 €	2,30 €	2,40 €	2,45 €
journée	10,90 €	11,20 €	11,70 €	12,30 €
1/2 journée	5,45 €	5,60 €	5,85 €	6,15 €
Garderie 17h15-18h30	1,80 €	1,85 €	1,90 €	2,00 €
18h30-19h	2,60 €	2,65 €	2,80 €	2,95 €
dépassement par tranche de 15 min	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Supplément

		pour tous
petite activité/sortie		4,00 €
moyenne activité/sortie		6,00 €
grande activité/sortie		12,00 €
Très grande sortie	(parc attractions)	selon tarif

Tarifs restauration scolaire

Il est proposé les révisions des tarifs de restauration scolaire suivantes :

- Passage de la facturation en cas d'oubli ou d'inscription hors délais, du double à un coefficient multiplicateur de 1,5
- Révision du tarif du repas adulte à 8 €
- Mise en place de 2 tarifs de repas pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires
- Augmentation de 8 % pour les repas des élèves élémentaires

	maternelle	Repas non réservé X2	élémentaire	Repas non réservé X2	adultes
parents contribuables locaux	3,90 €	7,80 €	4,20 €	8,40 €	8,00 €
parents non contribuables	4,45 €	8,90 €	4,80 €	9,60 €	

Tarifs maison des jeunes

- Adhésion annuelle (andolléens ou non andolléens) : 6 €
- Mercredi après midi : gratuit (accueil libre pour tous, dès le CM2)
- Vendredi soir : supplément en fonction de des activités / sorties :

	pour tous
petite activité	2,00 €
moyenne activité	4,00 €
petite sortie	6,00 €
moyenne sortie	12,00 €
grande sortie	selon tarif

- **Vacances scolaires** : tarif à la ½ journée + supplément sortie (même tarif que les suppléments sorties / activités du vendredi soir)

Andouillé et hors Andouillé			
QF<=700	700>QF <=1000	1000>QF<=1250	QF >=1251
1,50 €	2,25 €	2,65 €	3,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **ADOpte** les tarifs des services des services périscolaires, extrascolaires et maison des jeunes à compter du 01/09/2023

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents inhérents au dossier

2023_05_11_03 Crédits scolaires

En 2022, les crédits scolaires ont été votés de la façon suivante :

Article	Libellé	2020 Crédit par élève :	2021	Proposition 2022
6067	Fournitures (scolaires, pédagogiques), crédits pédagogiques et équipement	91.55 €	91.96 €	93 €
6067	Enseignement spécialisé RASED Ecole Publique	1.00€	1.00 €	1.00 €
	Enseignement spécialisé RASED Ecole privée du Sacré-Cœur	0.50€ car demi-poste	0.50 € car demi-poste	0.50 €

Il est rappelé que ces crédits permettent de financer les fournitures scolaires, les activités pédagogiques organisées dans le cadre du temps scolaire (spectacles, voyages, classes découverte etc...) ou l'achat de matériel pédagogique pour l'école.

Conformément à une décision antérieure du conseil municipal, le calcul ne prend en compte que les enfants domiciliés à Andouillé

En 2022, nous avons constaté une augmentation importante des dépenses de fournitures scolaires au détriment du financement de projets pédagogiques. Il est proposé de revenir à un encadrement par poste de dépenses détaillé de la manière suivante :

Crédit par élève

Libellé	2021	2022	Proposition 2023
Fournitures scolaires	52,26 €	93,00 €	48,00 €
Financement des projets et matériels pédagogiques	39,70 €		45,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **ADOpte** les crédits scolaires pour l'année 2023 tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents inhérents au dossier

2023_05_11_04 Convention financière avec l'OGEC pour le versement du forfait communal

La commune doit verser à l'école privée du Sacré-Cœur un forfait communal à hauteur des dépenses de fonctionnement constatées aux écoles publiques. Le forfait est versé à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC).

Pour ce faire, il convient de mettre en place une convention avec l'association.

Pour rappel, le forfait par élève défini dans la convention est actualisé au 1er janvier pour la période des 12 derniers mois en fonction du compte administratif 2022.

Mme MONNIER propose au Conseil les forfaits suivants pour l'école du Sacré-Cœur en 2023 :

- Pour un élève de classe maternelle d'Andouillé : 1353 €
- Pour un élève de classe élémentaire d'Andouillé : 341 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **VALIDE** les forfaits 2023 qui seront versés à l'école du Sacré cœur en 2023 tels que présentés ci-dessus
- **APPROUVE** la convention avec l'OGEC pour le versement du forfait communal
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tous documents inhérents au présent dossier

2023_05_11_05 Z.A. du Pont de Pierre : projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique

Le Conseil Municipal du 25 mars 2021 avait validé le projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique de la ZA du Pont de Pierre. La délibération prise ne prenait en compte qu'une partie des travaux à savoir l'éclairage public.

Le décompte global définitif fait état d'un montant global des travaux à la charge de la commune de 71 148,97 € réparti comme suit :

- Réseau d'électricité : 28 491,40 €
- Eclairage public : 22 045,92 €
- Réseau communication électronique : 20 611,65 €
-

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sont pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne. Il est rappelé que la communauté de communes de l'Ernée rembourse cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **APPROUVE** le montant de la contribution de la commune aux financements des travaux pour un montant global de 71 148,97 €.
- **DECIDE** d'imputer cette dépense en section dépense d'investissement au compte 2041582.

2023_05_11_06 Vente de la parcelle E 1256 à M. et Mme CHATEL

M. et Mme Chatel souhaitent acquérir une parcelle communale attenante à leur propriété. La parcelle E 1256 fait 385 m².

La SAFER estime qu'un bien en zone naturelle ou agricole dans le secteur d'Andouillé est vendu à une moyenne de 6 000 € / hectare.

Il est précisé que l'ensemble des frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur (bornage, acte chez le notaire,...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **ACCEPTÉ** de vendre la parcelle E 1256 à M. et Mme CHATEL au prix de 385 €
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte notarié et tous les documents inhérents à cette vente

2023_05_11_07 Convention avec VALOREN

Depuis plusieurs années, la commune d'Andouillé est engagée avec l'association VALOREN' à faciliter l'accès à l'emploi d'un maximum des habitants de son territoire, y compris lorsque ces personnes cumulent des difficultés qu'elles soient sociales, de formation, de handicap ou toute autre situation de nature à les ancrer durablement dans l'exclusion.

A ce titre, elle a décidé de confier à l'Association Intercommunale d'Insertion VALOREN', un volume de travaux sortant très largement du champ concurrentiel. Ces travaux recourent des missions diverses.

La convention pour cette prestation de services de travaux d'entretien des espaces verts doit être validée chaque année.

La dépense prévisionnelle pour la mission est de 22 000 € en 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **VALIDE** le projet de convention avec l'association Valoren
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention ou tous documents inhérents au présent dossier

Informations CCE

- **Projet culturel du territoire (PCT)**

La communauté de communes de l'Ernée a commandé un audit sur la culture (musique, lecture, spectacle). La saison culturelle est jugée intéressante car elle rayonne sur tout le territoire, mais

souffre d'un manque de visibilité en l'absence de pôle culturel. Le cabinet préconise la création d'un espace culturel principal à Ernée et un secondaire à Andouillé. La CCE prendrait plus de compétences culturelles. Les maires accueillent plutôt favorablement ce projet dans les 10 ans qui viennent. M. le maire a demandé que la CCE s'engage par écrit sur la création d'un pôle secondaire à Andouillé.

ACTUALITÉS COMMUNALES

- **Déplacement des containers Zone d'Archer**

Les containers sont déplacés.

- **Déploiement d'Intramuros**

Le devis est parti. L'application va être disponible très prochainement.

▪ **Journée citoyenne du 13 mai**

Lors de cette journée, les jardinières de la place de l'église vont être vidées. Les élus réaffirment la volonté de réfléchir à l'embellissement du centre bourg et la nécessité d'être accompagné pour réaliser ce projet.

▪ **Dates à venir**

- Prochain conseil municipal : le vendredi 9 juin à 20h15 (à la place du 25 mai)
- Réunion mi-mandat le 14 juin à 20h00 à la salle polyvalente de la mairie

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Claudine Bridier a déposé au préfet sa démission, pour des raisons professionnelles et personnelles. Nous attendons le retour de la Préfète qui, sans nul doute, acceptera sa démission.

COMMISSIONS

▪ **Commission Voirie**

La commission a fait le point sur le dossier entretien des chemins. Le dossier piloté par la CCE a pris du retard car certaines communes tardent à répondre. M. Rouland rappelle que la commune garde la maîtrise du budget qu'elle souhaite allouer à cette opération. Un logiciel va être déployé et permettra de garder l'historique des interventions sur les voies.

▪ **Retour sur une réunion Territoire énergie Mayenne**

Une réflexion est engagée sur l'implantation de bornes électriques. Pour la commune d'Andouillé, M. Rouland rapporte que les clients de l'hôtel ont souhaité pouvoir recharger leur véhicule.

Territoire énergie Mayenne cherche des candidats pour passer en LED l'éclairage des stades.

Enfin, le syndicat est chargé de cartographier tous les réseaux dans le cadre du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié).

Les équipes de TEM ont pris du retard sur le déploiement du pilotage de l'éclairage public par les agents municipaux, ce qui explique l'éclairage en plein jour à certain moment de la journée.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Gendron présente la manifestation du Comice agricole le 24 juin prochain. Un défilé des communes avec des enfants et des animaux est organisé en amont.
- M. le Maire revient sur la réussite de l'opération job dating organisée pour les salariés de PLASTIMA
- M. Garnier rappelle la réunion du 15 mai sur la restitution de l'audit énergétique de l'école la Marelle

Monsieur le Maire clôture la séance à 22h41